

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 15 avril 2021

COVID-19 : Vaccination prioritaire des personnels de l'éducation nationale, de la petite enfance et des forces de sécurité intérieure

→ Suite aux annonces gouvernementales, une session de vaccination va être ouverte dans le département du Cher, avec le vaccin Astra Zeneca, organisée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours :

samedi 17 avril 2021

→ Cette vaccination est uniquement destinée aux personnes de plus de 55 ans, exerçant les professions suivantes :

- personnel des collectivités territoriales travaillant au contact des élèves des établissements du 1^{er} et du 2nd degré de l'éducation nationale et des lycées agricoles,
- enseignant du 1^{er} et 2^d degré,
- personnel de vie scolaire,
- accompagnant des Élèves en Situation de Handicap (AESH),
- assistant d'éducation (AED),
- agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM),
- professionnel de la petite enfance – dont les assistants maternels,
- professionnel de la protection judiciaire de la jeunesse,
- professionnel de la protection de l'enfance,
- policier national et municipal,
- gendarme,
- surveillant pénitentiaire.

→ Toute personne concernée doit se déclarer volontaire auprès de son employeur qui lui précisera la procédure à suivre.

→ Il est rappelé que toutes les personnes âgées de plus de 55 ans peuvent se faire vacciner **depuis le lundi 12 avril 2021** avec le vaccin Astra Zeneca, auprès de leur médecin traitant, cabinet infirmier ou pharmacien.

Contact presse
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication